



# *Comité Régional CGT de la Corse*

Résidence “ U Piopu ” Bât E, rue du Cdt Biancamaria - 20000 AJACCIO

Tel : 04 95 10 50 70. Fax : 04 95 20 65 64

Bourse du Travail Rue St Angelo – 20200 BASTIA

Tel : 04 95 31 71 98. Fax : 04 95 32 53 09

## **Le PADDUC :**

### **Un projet dangereux qui tourne le dos aux besoins de la population**

Ce projet s'inscrit dans les orientations libérales des traités de Lisbonne et de Goteborg.

C'est un choix de société basé sur la mise en concurrence des hommes et des territoires.

Le sort réservé à la Corse est la mono activité touristique ce qui induit les types d'emploi pour demain et le saccage du territoire au nom de la sacro sainte rentabilité.

### ***Des orientations libérales clairement énoncées***

Après plus de 5 ans de tergiversation, l'exécutif veut, à marche forcée, faire passer des orientations sans véritable débat avec les citoyens. A aucun moment les organisations syndicales n'ont été consultées.

Ce document, aux sources incertaines et périmées, arrive dans le débat alors que les programmations financières susceptibles de mettre en œuvre ces orientations sont d'ores et déjà et depuis plusieurs mois, adoptées : contrat de projets Etat / Région, Fonds européens, aides aux entreprises, au tourisme, plan de formation, ...

Il s'intègre donc bien dans la stratégie communautaire de concurrence libre et non faussée dont on voit aujourd'hui les effets dans la crise financière qui touche tous les pays.

- destructions des services publics et leur privatisation ;
- précarité de l'emploi et flexibilisation du marché du travail;
- attaque systématique des systèmes de protection sociale (sécurité sociale et retraite).

Ces orientations ont le résultat que l'on connaît en terme de précarité, de misère. Il est aujourd'hui difficile pour une grande partie de la population de se soigner, de se nourrir, de se loger.

Ce mode de développement connaît un échec et les champions du libéralisme en arrivent à vanter la nationalisation des banques, la régulation du marché.

La remise en cause des systèmes publics assurant la solidarité et les péréquations entre les territoires et les citoyens, les transferts de compétences sans moyens adéquats, le pilotage par préfets interposés de cette mise en compétition des régions, la réduction de l'intervention publique, obligent chaque région à se spécialiser dans un mode de développement susceptible de générer des profits.

### ***Leur traduction en Corse***

Pour la Corse il s'agit du tourisme, décliné dans chacune des activités encore existantes : agriculture , pêche, environnement, chemin de fer, transport aérien, économie résidentielle... et porteur de projets urbanistiques démesurés et destructeurs de l'environnement, notamment littoral.

L'essentiel du document vise à contourner les lois « littoral et montagne » et livrer aux bétonneurs des surfaces importantes d'espaces à préserver, répertoriés sur la base d'études scientifiques par les services de l'Etat dans le cadre de l'atlas des espaces remarquables.

Aucun engagement précis n'est pris en matière économique et sociale pour tenter d'équilibrer ce mode de développement vers d'autres secteurs comme les activités industrielles de pointe liées à l'énergie, au transport, à la communication ou dans le secteur agricole qui ne peut pas être uniquement destiné à des produits haut de gamme.

Aucune priorité politique n'est fixée pour des aménagement ou réseaux d'intérêt public et devant relever du service public, comme le chemin de fer (voyageurs et fret) , la gestion de l'eau, les déchets, le raccordement au gazoduc (GALSI). Même la formation (école hôtelière) est livrée au secteur privé.

C'est ainsi que les politiques d'exonération de cotisations sociales, qui n'ont eu aucun effet, se trouvent confortées.

Aucune contrepartie sociale à l'aide apportée aux entreprises n'est imposée en terme d'emplois durables (durée indéterminée et à plein temps) ou de compensation d'un coût de la vie très élevé en Corse (indemnité de transport ou prime de vie chère versés aux salariés par leurs employeurs).

En matière de vie chère, la mise en place d'un contrôle public des prix, sur la base d'une expérimentation législative autorisée par la loi du 22 janvier 2002, n'est bien entendue pas évoquée.

### ***Un projet de développement inacceptable***

La CGT considère comme inacceptable et dangereuses les orientations économiques, sociales et environnementales, contenues dans ce PADDUC.

Elle se battra avec détermination avec les salariés pour imposer une autre politique de développement au service des citoyens.

Partout dans les entreprises et les administrations, elle demande aux salariés d'intervenir à partir de leurs besoins en matière d'emploi, de salaire, de formation.

Pour cela elle souhaite mettre en débat un certain nombre d'orientations et de propositions :

- respect scrupuleux de la loi littoral et révision totale de ses adaptations discutables, à haut risque et opposables aux tiers, intégrées dans le projet de PADDUC;
- inviolabilité des territoires intégrés à l'atlas des espaces remarquables, produit par les services de l'Etat sur la base d'études scientifiques et techniques ;
- priorité affirmée au rail en matière de transport de voyageurs et de fret ;
- implication politique forte de la CTC pour le raccordement de la Corse au gazoduc ;
- orientation donnée à une gestion publique des déchets et de l'eau en lieu et place d'une marchandisation de ce bien public;
- prise en compte de la situation sanitaire catastrophique en Corse (hôpitaux, SAMU, évacuation sanitaire ...)
- responsabilité sociale des entreprises avec contreparties aux aides publiques accordées (contrat à durée indéterminée, emplois qualifiés, prime de vie chère) et contrôle public strict de ces mesures, par le biais de commissions mixtes réunissant des représentants des élus, des organisations syndicales et patronales ;
- proposition d'expérimentation législative d'un contrôle public des prix, compte tenu de la cherté du coût de la vie en Corse.

**Faisons le choix de l'intervention citoyenne face à la délégation de pouvoir, ouvrons la voie vers plus de démocratie, plus de droits, plus de moyens, pour l'ensemble des acteurs de la vie publique en Corse.**

Ajaccio, le 14 octobre 2008.